

Proposition de politique sur la réduction de l'itinérance chez les jeunes

au Canada

Groupe de travail du Conseil jeunesse de la circonscription de

Fredericton

Marianne Arseneau, Austin Henderson, Jenna Im, Seshu Iyengar, Gillian Miller,

Matthias Whalen

Remerciements

Le groupe de travail du Conseil jeunesse de Fredericton chargé d'étudier l'itinérance chez les jeunes souhaite remercier les nombreux dirigeants communautaires qui ont donné de leur temps afin de nous renseigner sur cette question. Plus particulièrement, nous tenons à remercier la maison Chrysalis, le groupe d'action communautaire sur l'itinérance, le Bureau du défenseur des enfants et de la jeunesse et le Programme Partenaires des jeunes, qui nous ont donné accès à un vaste éventail d'études et de ressources et nous ont accordé des entrevues en personne. Nous tenons aussi à remercier M^{me} Roxanne Reeves, qui nous a offert son appui et ses conseils tout au long du projet. Enfin, nous remercions le bureau de Matt DeCoursey, et tout particulièrement Myriam Whalen, d'avoir organisé le Conseil jeunesse et de nous avoir permis d'y participer.

Table des matières

Introduction	4
Mesures recommandées	6
Contexte	7
Autorité d'agir	13
Conclusion	14
Références	15

Introduction

Quelque 35 000 jeunes Canadiens seront sans-abri, cette année et, chaque nuit, environ 6 000 jeunes se trouveront sans domicile (Gaetz et coll., 2016, p. 6). En raison de la nature du discours sur l'itinérance et sur les itinérants, les nombreuses facettes de cette réalité sont plutôt méconnues dans l'ensemble du pays. L'itinérance chez les jeunes constitue un problème particulièrement épineux : malgré les nombreuses recherches sur les circonstances entourant l'itinérance et son incidence sur les jeunes, l'itinérance chez les jeunes au Canada demeure un problème qui doit être réglé.

En 2016, l'Observatoire canadien sur l'itinérance, un réseau national de recherche impartial, a, pour la première fois, défini l'itinérance chez les jeunes comme s'appliquant aux jeunes de 13 à 24 ans qui ne sont pas en mesure d'obtenir un domicile adéquat et vivent de façon autonome, sans parent ni gardien (Gaetz et coll., 2016, p. 43). Trois principaux problèmes sont à l'origine de l'itinérance chez les jeunes : les facteurs individuels, notamment les problèmes familiaux; les facteurs structurels, notamment les conditions sociales comme le chômage et la pauvreté, et les échecs institutionnels, comme le fait d'être trop âgé pour être admissible à des services de protection (Human Development Council de Saint John, 2016, p. 7).

Des changements de politiques peuvent avoir une influence sur des facteurs structurels et institutionnels, et entraîner la mise en œuvre de structures de soutien adéquates à l'intention des jeunes vulnérables en raison de leur situation personnelle. La nature intersectionnelle de l'itinérance chez les jeunes comprend notamment l'âge, le sexe, le groupe démographique, la

susceptibles d'améliorer les conditions de tous les jeunes itinérants. Les jeunes n'ont pas d'expérience en matière de vie autonome réussie, et la majorité des programmes de lutte contre l'itinérance n'abordent pas ce problème. Les intervenants qui travaillent auprès des jeunes indiquent que la signification nébuleuse du terme « jeune » entraîne beaucoup de confusion. Par exemple, au Nouveau-Brunswick, un jeune obtient son diplôme d'études secondaires à 17 ans et peut voter à 18 ans, mais il ne peut signer de contrats avant 19 ans (Gallant-Daigle, 2017). Cet ensemble complexe de facteurs traduit une nécessité, pour les citoyens et le gouvernement, de prendre des mesures concrètes.

En principe, la question de l'itinérance chez les jeunes relève du ministère du Développement social et s'inscrit dans le mandat du ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social. Cependant, de nombreux autres ministères jouent un rôle essentiel dans la réduction de l'itinérance chez les jeunes. Gaetz (2012) révèle qu'en un mois, au Canada, un itinérant entraîne, en moyenne, les frais suivants : 1 932 \$ pour un lit dans un refuge ; 4 333 \$ en frais de prison provinciale, 10 900 \$ en frais hospitaliers ; 701 \$ en suppléments de location et 200 \$ en logements sociaux (p. 5). Il est évident que l'itinérance, en général, n'est pas simplement le problème d'un seul ministère; des mesures peuvent être prises par le ministère de la Santé, le ministère des Finances, le ministère de la Justice, et le Ministère de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et du Travail.

Le gouvernement fédéral a déjà dirigé des efforts de recherche visant à mettre fin à l'itinérance. Le projet pilote « At-Home/Chez-soi », mené dans six collectivités désignées, en

ce projet, le programme a été recentré sur « le logement d'abord ». L'objectif de cette démarche consiste à fournir un logement permanent aux sans-abri aussi rapidement que possible. Ces derniers doivent ensuite participer régulièrement à des réunions avec des équipes de soutien, qui les aideront à surmonter leurs problèmes, notamment la dépendance à la drogue ou à l'alcool. La démarche axée sur « le logement d'abord » s'est avérée efficace en ce qui a trait à la réduction de l'itinérance. Cela prouve que le gouvernement a lancé des programmes efficaces par le passé, mais que ces programmes nécessitent un financement supérieur à celui investi au départ.

Pour éliminer l'itinérance chez les jeunes dans l'ensemble du pays, le gouvernement du Canada doit s'assurer d'aborder les diverses facettes de ce problème de manière collaborative. Les recherches portant sur cette question démontrent que le gouvernement pourrait utiliser divers moyens pour jouer un rôle de chef de file dans le traitement et l'élimination de l'itinérance chez les jeunes, notamment l'augmentation du financement des programmes de réduction de l'itinérance chez les jeunes, l'établissement de normes nationales sur la qualité et la quantité des services et de l'aide financière offerts aux jeunes, et la tenue de consultations auprès des jeunes. Notre groupe de travail offre sept recommandations au gouvernement fédéral pour lutter contre l'itinérance chez les jeunes.

Mesures recommandées

1. Un financement accru et à long terme plutôt que des contrats de financement annuels
 - a. Affectation précise de fonds destinés aux problèmes des jeunes dans le cadre de la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance

- b. Accent renouvelé sur les initiatives de Logement d'abord à l'intention des jeunes, particulièrement ceux qui se trouvent dans des situations particulières.
 - c. Financement d'autres programmes que Logement d'abord, y compris des lits d'urgence et des centres spécialisés.
2. Services spécialisés
- a. S'assurer que le ministère du Développement social réalise son mandat qui consiste à créer une stratégie nationale en matière de logement.
 - b. Modifier les paramètres de l'évaluation de l'itinérance afin de mieux cibler les familles et les jeunes.
 - c. Créer des normes nationales sur la qualité de l'aide fournie aux jeunes itinérants.
 - i. Offrir un financement pour s'assurer que les jeunes ont accès à un revenu et à un ensemble de services de base.
 - ii. Intervenir tôt pour appuyer la petite enfance
3. Participation des jeunes
- a. Création d'un poste de commissaire national à l'enfance
 - b. Modification de l'article 43 du *Code criminel*
 - c. Redéfinition de la participation des jeunes pour leur permettre de faire entendre leur voix dans l'ensemble du spectre.
 - i. Favoriser et élaborer des programmes d'éducation véritablement inclusifs.
 - ii. Faire entendre la voix des jeunes au sein de commissions et sensibiliser

Contexte des mesures recommandées

Les recommandations énoncées ci-dessus sont réparties en trois catégories : celles axées sur le financement, celles axées sur les services et celles axées sur la participation. Le dialogue entre le groupe de travail et les intervenants communautaires, plus particulièrement les conversations avec les personnes qui offrent des services et des logements aux jeunes itinérants, a révélé que ces trois catégories donnent au gouvernement fédéral l'occasion de s'établir en tant que chef de file, à l'échelle nationale et mondiale, au titre de l'élimination de l'itinérance chez les jeunes.

Les recommandations relatives au financement visent généralement la stabilité financière des jeunes qui ont besoin d'aide et la prise d'engagements à long terme auprès d'organismes, comme la maison Chrysalis, à Fredericton, pour que les travaux de ceux-ci puissent se poursuivre sans interruption. Les recommandations en matière de services mettent l'accent sur les éléments de la prestation de services aux jeunes itinérants qui peuvent être améliorés à l'échelle nationale; à cet égard, le gouvernement fédéral doit émettre des directives et créer des normes nationales pour qu'aucun jeune Canadien ne soit désavantagé. Enfin, les recommandations en matière de mobilisation doivent porter sur la modification des politiques et de lois pour éviter que la société n'isole implicitement les jeunes.

Le thème le plus important soulevé par des organismes communautaires lors des entrevues était le rôle du gouvernement fédéral à titre de source de financement. À l'heure

annuels du gouvernement. Cette situation crée des problèmes de gestion : pour des organismes comme Safe Harbour, à Saint John, ou la maison Chrysalis, à Fredericton, qui offre un refuge à des jeunes aux besoins divers, un soutien gouvernemental à long terme pourrait entraîner une stabilité des services inatteignable à l'heure actuelle (Sharpe, 2017).

Dans le cas d'organismes établis comme ceux-ci, un financement à long terme permettrait d'offrir des services qui répondent mieux aux besoins individuels des jeunes. Par exemple, la maison Chrysalis héberge les jeunes en situation d'urgence qui ont besoin d'un refuge à plus long terme en plus d'aider ceux qui ont besoin d'un vaste éventail de services de santé mentale et physique (Gallant-Daigle, 2017). Pour exister, les programmes offrant des outils d'aide axés sur des groupes particuliers, notamment les jeunes Autochtones, la communauté LGBTQ et les jeunes toxicomanes, ont besoin d'un financement stable. La longévité de ces programmes dépend de l'engagement du gouvernement.

Actuellement, le gouvernement fédéral finance les initiatives de réduction de l'itinérance par l'intermédiaire de la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance. Selon le site Web du gouvernement du Canada, cette stratégie englobe des projets financés par l'intermédiaire de volets de financement régionaux ou nationaux (« Financement : Projets de lutte contre l'itinérance »). La Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance met l'accent sur les projets de Logement d'abord : cette méthode s'est avérée extrêmement efficace pour réduire l'itinérance dans les centres urbains par le passé. Bien que la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance permette le financement de politiques non liées aux projets Logement d'abord pour des groupes qui ont besoin de ces programmes, une directive axée sur les jeunes permettrait de créer de nombreux programmes locaux et régionaux qui répondraient

partenariats de lutte contre l'itinérance). Grâce à la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance, le gouvernement fédéral dispose d'un mécanisme clair pour promouvoir le bien-être des jeunes itinérants.

De plus, il est essentiel que le gouvernement crée un ensemble de normes nationales sur la qualité de l'aide fournie aux jeunes itinérants. Les normes les plus importantes devraient viser à donner aux jeunes l'accès à un revenu et à un ensemble de services de base et à intervenir de façon précoce pour soutenir les enfants. L'intervention précoce s'adresse aux jeunes qui sont devenus itinérants depuis peu ou sont sur le point de le devenir. Le modèle actuel du Nouveau-Brunswick comprend de nombreux éléments enviables, comme l'aide au revenu offerte à tous les jeunes itinérants et un modèle intégré de prestation de services, que le gouvernement fédéral pourrait utiliser pour élaborer sa propre norme.

D'ailleurs, le gouvernement fédéral actuel a promis de publier une stratégie nationale en matière de logement. Bien qu'il ait fait des progrès dans ce domaine, il devrait songer à inclure dans la stratégie une section axée sur une solution stratégique visant à mettre fin à l'itinérance chez les jeunes. Tout comme dans le cas de la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance, les lignes directrices d'une future stratégie en matière de logement ont le potentiel de réduire grandement l'itinérance chez les jeunes. De plus, le gouvernement doit absolument inviter des jeunes à faire partie des comités nationaux qui se pencheront sur la pauvreté et l'itinérance afin que ceux-ci puissent donner leur point de vue sur ces questions, à défaut de quoi la voix de certains des citoyens les plus vulnérables ne sera pas entendue lors de l'élaboration des politiques nationales. Les membres de ces comités devront tenir compte de l'opinion des intervenants communautaires et des jeunes itinérants quant aux améliorations à apporter au système; la voix de toutes les personnes touchées doit être entendue. Le groupe de travail a déjà envoyé une lettre à ce sujet au ministre de la Famille, des Enfants et du

Il convient aussi d'ajuster les façons d'évaluer l'itinérance, plus précisément dans le cadre des programmes gouvernementaux. Actuellement, au moment de déterminer les besoins les plus criants en matière de services, tous sont évalués à l'aide de la même échelle. Certes, cette méthode est efficace pour cibler les adultes célibataires, mais elle ne tient pas compte des jeunes pour une raison fort simple : les adultes célibataires sont plus susceptibles d'être à la rue et, par conséquent, visiblement itinérants. En revanche, les jeunes itinérants sont rarement à la rue, et les paramètres actuels d'évaluation de l'itinérance ne permettent pas de mesurer correctement leur vulnérabilité. (McFarland, 2017). Le gouvernement fédéral doit mettre en œuvre un système qui reconnaît la différence dans les signes de vulnérabilité chez les adultes célibataires, les familles et les jeunes ; le système actuel échoue à ce chapitre. Nous proposons trois échelles pour évaluer avec plus d'exactitude la vulnérabilité des trois groupes susmentionnés de la population itinérante. Ces échelles permettront d'éviter de négliger le groupe des jeunes itinérants et de leur garantir un accès à des services et à des ressources qui répondent mieux à leurs besoins.

Dans ce processus, le gouvernement du Canada doit offrir des ressources adéquates spécialisées dans l'aide aux jeunes itinérants qui font partie de groupes démographiques de plus en plus marginalisés. Comme l'a indiqué John Sharpe durant une entrevue, de nombreux jeunes sont itinérants parce qu'ils sont rejetés par leurs gardiens et qu'ils sont incapables de s'adapter au programme d'itinérance, sauf si ces derniers visent précisément leur groupe démographique (Sharpe 2017). Par exemple, 23 % des jeunes itinérants de Toronto s'identifient comme faisant partie de la communauté LGBTQ. Par conséquent, la ville s'est dotée d'un centre spécialisé pour aider ces personnes (Homeless Hub, 2016). Les programmes semblables doivent être à la fois accessibles dans un vaste éventail de communautés et cibler divers groupes démographiques : les personnes aux prises avec des problèmes de santé mentale, les victimes d'abus, les jeunes Autochtones et les jeunes qui quittent leur famille

Proposition de politique sur la réduction de l'itinérance chez les jeunes au Canada d'accueil. Cette question est encore une fois liée au financement : pour être durables, ces centres spécialisés ont besoin de ressources et de soutien durant les périodes difficiles.

12

La création d'un poste de commissaire national à l'enfance fait partie des changements politiques visant à améliorer la situation des jeunes. À l'échelle internationale, plus de 60 pays ont établi un poste de cette nature, mais le Canada n'a encore adopté aucune mesure en ce sens (Picard, 2017). La présence d'un commissaire national à l'enfance à l'échelle nationale est importante, car ce groupe démographique est le seul qui ne peut pas voter, et par conséquent, qui ne peut faire entendre son point de vue sur les questions politiques. Les jeunes ont besoin d'un représentant impartial pour soulever des préoccupations quant à l'itinérance et à la pauvreté. Ce représentant serait autorisé à analyser de manière critique les politiques du gouvernement et leurs répercussions sur les jeunes, plus particulièrement ceux des groupes démographiques marginalisés.

Les problèmes juridiques auxquels sont confrontés les jeunes Canadiens sont bien réels : ce pays demeure l'un des seuls à permettre la fessée comme mesure disciplinaire. Certains estiment qu'il existe une corrélation directe entre la violence physique et l'itinérance chez les jeunes, et la fessée peut souvent marquer le début d'une relation violente entre gardiens et enfants. En 2004, un vote a permis de maintenir la validité de l'article 43 du *Code criminel* du Canada. Alisa Watkinson, professeure à l'Université de Regina, souligne que des recherches modernes considérables révèlent les dommages causés par les punitions corporelles durant l'enfance. Selon M^{me} Watkinson, des psychologues cliniciens estiment que l'abolition de l'article 43 du *Code criminel* entraînerait d'autres avantages pour la société, notamment la réduction de l'itinérance chez les jeunes.

Enfin, il est essentiel de réévaluer le concept de la mobilisation des jeunes à l'échelle provinciale et fédérale. À l'heure actuelle, les efforts de mobilisation prennent la forme de

puissent attirer un type de personne en particulier, ils ne permettent pas d'analyser les structures sociétales qui démobilisent actuellement les jeunes. Il est important que les jeunes de chaque province aient un accès juste et équitable à une bonne éducation et aux ressources nécessaires pour tirer parti des établissements du pays.

L'éducation peut faire partie intégrante de ce nouvel engagement : le gouvernement fédéral peut jouer un rôle dans la direction d'un système d'éducation réellement inclusif, dans l'ensemble du pays, pour favoriser la mise à jour du modèle de classe universel afin de mieux répondre aux besoins d'un groupe d'élève diversifié.

De plus, il faut encourager les collectivités à suivre l'exemple de certains organismes communautaires, notamment ceux de Fredericton, où des pourparlers sont en cours sur la création d'un guichet unique de services aux jeunes (Gallant-Daigle, 2017). Ce centre sera accessible à tous les jeunes en difficulté, et ses intervenants seront préparés à les guider vers l'ensemble des ressources qui leur sont offertes selon leur situation. Grâce à ce type de centre, les programmes gouvernementaux passeront de l'abstrait au concret. Le gouvernement fédéral peut agir : en encourageant et en appuyant ce type de centre de ressources à long terme, il fera en sorte que les jeunes de l'ensemble du pays connaissent les ressources qui leur sont offertes.

Autorité relative aux mesures recommandées

De 2013 à 2014, le gouvernement fédéral a renouvelé sa stratégie nationale de lutte contre l'itinérance, qu'il a rebaptisée la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance. Cette stratégie était principalement axée sur le Logement d'abord, un projet pilote novateur de la Commission de la santé mentale du Canada qui examinait le lien entre l'itinérance et le soutien en santé mentale, et visait à aider les itinérants chroniques ou épisodiques en leur fournissant un logement sécuritaire pour leur permettre d'obtenir des soins et d'améliorer leur

l'ensemble du Canada. La Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance fait passer ce projet pilote à l'étape suivante : 600 millions de dollars sont investis, de 2014 à 2019, dans la mise en œuvre d'une stratégie du Logement d'abord dans plus de 60 collectivités de l'ensemble du Canada. Au Nouveau-Brunswick, quatre collectivités font partie de la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance : Fredericton, Moncton, Saint John et Bathurst (Gouvernement du Canada, *Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance*).

Au-delà de son autorité à l'échelle nationale, le Canada doit respecter ses engagements à l'échelle internationale. L'accès à un refuge et la sécurité font partie des droits fondamentaux de la personne, conformément au paragraphe 25(1) de la *Déclaration universelle des droits de l'homme*.

« Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux ainsi que pour les services sociaux nécessaires; elle a droit à la sécurité en cas de chômage, de maladie, d'invalidité, de veuvage, de vieillesse ou dans les autres cas de perte de ses moyens de subsistance par suite de circonstances indépendantes de sa volonté. »

En tant que signataire, le Canada a l'obligation morale de garantir à tous les citoyens du pays l'accès à un abri. De plus, le Canada est signataire de la *Convention relative aux droits de l'enfant*, qui prévoit, au paragraphe 27(3), que :

« Les États parties adoptent les mesures appropriées, compte tenu des conditions nationales et dans la mesure de leurs moyens, pour aider les parents et autres personnes ayant la charge de l'enfant à mettre en œuvre ce droit et offrent, en cas de besoin, une assistance matérielle et des programmes d'appui, notamment en ce qui concerne l'alimentation, le vêtement et le logement. »

Puisqu'il a ratifié ce traité, le Canada y est lié en vertu de la loi internationale; le gouvernement fédéral a l'obligation de mettre fin à l'itinérance chez les jeunes d'un point de vue juridique et moral.

Conclusion

Sans conteste, le problème de l'itinérance chez les jeunes doit être traité immédiatement. La mise en œuvre des recommandations susmentionnées permettra aux parlementaires et aux intervenants d'aborder l'émancipation des jeunes et les facteurs systémiques, financiers et personnels qui mènent souvent à l'itinérance chez les jeunes. Les citoyens doivent exprimer leurs préoccupations et exhorter le gouvernement à s'occuper des jeunes qui n'ont pas le droit de parole. Nos représentants élus doivent agir et éliminer l'itinérance, plus particulièrement chez les jeunes, dès que possible. Aucun enfant ne devrait se retrouver à la rue et le moment est venu d'agir.

Références

Atlantic Wellness Community Centre [entrevue par courriel] (le 7 février 2017).

Réseau canadien de recherches sur l'itinérance (2013). *Ce qui marche et pour qui? Une hiérarchie de preuves pour la recherche sur les pratiques prometteuses*, Toronto : Canadian Homelessness Research Network Press.

Convention relative aux droits de l'enfant (version anglaise consultée le 10 mai 2017 à partir de l'adresse suivante : <http://www.ohchr.org/FR/ProfessionalInterest/Pages/CRC.aspx> .

GAETZ, S. A. (2013). *Youth homelessness in Canada: implications for policy and practice*, Toronto (Ontario) : Canadian Homelessness Research Network Press.

GAETZ, Stephen et Melanie REDMAN (2016). *Vers une stratégie de lutte contre l'itinérance chez les jeunes en Ontario*, bulletin politique de l'Observatoire canadien sur l'itinérance, Toronto : The Homeless Hub Press.

GAETZ, Stephen (2012). *Le coût réel de l'itinérance : peut-on économiser de l'argent en faisant les bons choix?* ?, Toronto : Canadian Homelessness Research Network Press.

GALLANT-DAIGLE, Julie, directrice, Jeunes en transition/maison Chrysalis

Gouvernement du Canada (2016). *Financement : Projets de lutte contre l'itinérance*, document consultable à l'adresse suivante : <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/services/financement/sans-abri.html>

Gouvernement du Canada (2016). *Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance*, document consultable à l'adresse suivante : <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/communautes/sans-abri.html>

Gouvernement du Canada (2016). *Directives de la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance 2014-2019*, document consultable à l'adresse suivante : <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/services/financement/sans-abri/sans-abri-directives.html>.

It's Time for a National Children's Commissioner for Canada [Rep.] (2010), document en anglais consulté le 29 mars 2017 à partir du site Web d'Unicef Canada : http://www.unicef.ca/sites/default/files/imce_uploads/DISCOVER/OUR%20WORK/ADVO_CACY/DOMESTIC/GOVERNANCE/DOCS/Commission%20booklet%20English%20Final.pdf

Bibliothèque du Parlement. *Jours de séances à la Chambre des communes par année civile* (aucune date), document consulté le 29 mars 2017 à l'adresse suivante : <https://lop.parl.ca/ParlInfo/compilations/provinceterritory/SittingDays.aspx?Lang%20uage=E&Province=91fbdfd7-ade5-43f9-a91e-9ebd104a27e9&Year=2016&Language=F>.

<http://www1.gnb.ca/legis/committees/comm-index-f.asp>.

MCFARLAND, Faith. Coordinatrice, comité du groupe d'action sur l'itinérance
[entrevue individuelle], mars 2017.

Société d'habitation du Nouveau-Brunswick, ministère du Développement
social (2010). *Un foyer, c'est l'espoir : Stratégie de logement du Nouveau-Brunswick*,
Fredericton : Gouvernement du Nouveau-Brunswick.

PICARD, A. (le 28 février 2017). *Standing up for Canada's kids: We need a
children's commissioner*, The Globe and Mail, document en anglais consulté le 12 mars 2017
à l'adresse suivante : [https://www.theglobeandmail.com/opinion/standing-up-for-canadas-
kids-we-need-a-childrens-commissioner/article34147854/](https://www.theglobeandmail.com/opinion/standing-up-for-canadas-kids-we-need-a-childrens-commissioner/article34147854/).

Human Development Council de Saint John (2016). *Saint John's Plan to End Youth
Homelessness* (en anglais), Saint John : Canada.

SHARP, John. Partners for Youth Initiative Pertaining to Youth Homelessness
[entrevue individuelle], février 2017.

GAETZ, Stephen, Erin DEJ, Tim RICHTER, et Melanie REDMAN (2016). *L'état de
l'itinérance au Canada 2016*, Toronto : Canadian Observatory on Homelessness Press.

Organisation des Nations Unies. *Déclaration universelle des droits de l'homme*,
document consulté le 23 avril 2017 à l'adresse suivante : [http://www.un.org/fr/universal-
declaration-human-rights/index.html](http://www.un.org/fr/universal-declaration-human-rights/index.html)

WINLAND, Daphne, Stephen GAETZ, et Tara PATTON (2011). *L'importance de la*

Toronto : The Canadian Homelessness Research Network Press).

Jeunes (aucune date). Document en anglais consulté le 12 mars 2017 à l'adresse
suivante :<http://rondpointdelitinerance.ca/solutions/jeunes>

Youth Impact & Youth Homelessness Initiatives [entrevue téléphonique], février 2017.